

« Le crédit, c'est une unité qui représente la charge de travail d'un cours. »

Michel BOSQUET, UNamur

45 crédits réussis sont nécessaires pour que l'étudiant soit admis et qu'il poursuive son cursus.

Comment comprendre le système de crédits ?

Les études supérieures : mode d'emploi

Vous ne comprenez plus rien au système actuel d'études supérieures ? Voici sept fiches pour comprendre.

● **Anne SANDRONT**

« **E**t alors, t'as réussi ton année ? » « Oui, oui, j'ai 45 crédits. L'an prochain, je passerai mes derniers cours du premier bloc, et je compléterai avec des cours du bloc 2 et 3. »

Vous avez souri, peut-être même donné une dringuelle, mais à vrai dire, à part « oui, oui », vous

n'avez rien compris. Qu'est-ce qui s'est passé depuis vos propres études supérieures ?

La terminologie a déjà commencé à changer en 2004, à la suite de l'adoption du décret de Bologne, du 31 mars 2004. C'est à ce moment-là qu'ont disparu les mots de « régentat » et « graduat », pour les études supérieures de type court, au profit du

terme « bachelier ». Dans l'enseignement de type long, les mots « candidature » et « licence » ont été remplacés par « bachelier » et « master ». C'est aussi à ce moment-là qu'on commence à parler de « crédits ». Mais le décret du 7 novembre 2013, aussi appelé « plan Marcourt » a fini de compliquer la compréhension des études pour les anciennes générations. Voici le mode d'emploi. ■

1

Les crédits, c'est quoi ?

Michel Bosquet, directeur du service info études à l'Unamur nous donne une définition. « Le crédit, c'est une unité qui représente la charge de travail d'un cours. » Le nombre de crédits ne représente pas que le nombre d'heures du

cours, parce que certains cours demandent des travaux et des stages, et donc pèsent plus lourd en matière de crédits.

Un bachelier, c'est trois blocs, soit 180 crédits. Et sur une année, l'étudiant doit suivre un programme de cours

de 60 crédits minimum... sauf si pour sa toute dernière année d'étude, l'étudiant a des dispenses, et qu'il ne lui reste que 37, ou 25 crédits à acquérir.

Il arrive que, lors d'une même session, un étudiant passe des examens sur des cours de

bloc 1, 2 et 3. L'étudiant doit avoir réussi minimum 165 crédits du cycle de bachelier pour pouvoir avoir accès au master. Il ne sera diplômé de son bachelier et de son master que quand il aura obtenu la totalité des crédits.

2

Prérequis et corequis

À partir du moment où l'étudiant ne réussit pas chaque année ses 60 crédits, il doit cumuler sur son année, des cours de plusieurs blocs différents. Mais il ne peut pas organiser son programme à sa guise : il doit être soumis au jury de son pro-

gramme, et respecter des prérequis et corequis.

Le **prérequis** est un enseignement qui doit être acquis avant la poursuite d'un autre cours. par exemple, pour suivre le cours math 2, vous devez avoir réussi math 1. C'est pour cette raison que des étudiants complètent

leur horaire avec des cours de trois années différentes : parce qu'il reste un cours du bloc 1, la 2, sauf math 2 qu'ils ne peuvent pas suivre sans avoir réussi le math 1... Et donc, ils complètent leurs 60 crédits avec un cours du bloc 3.

Le **corequis** est un enseignement qui doit être suivi au plus tard lors de la même année qu'un autre cours.

C'est à cause de cela que l'étudiant peut avoir dans son horaire deux cours qui tombent au même moment...

3 Plusieurs sessions d'examens

Dans le bloc 1, certains examens peuvent être présentés trois fois sur une année : janvier, juin, septembre. Et lors de ce 1^{er} bloc, il est obligatoire de présenter tous les examens organisés en janvier pour être admis à poursuivre l'année... Pas question de se dire « je pars en vacances à Noël, et je garde ça pour le mois de juin ». Pour les

autres blocs, on a deux chances par an : janvier-septembre ou juin-septembre.

En 1^{er} bloc, l'étudiant est proclamé ajourné s'il n'a pas acquis 45 crédits au minimum.

Si au moins 45 crédits du programme sont obtenus : l'étudiant est admis à poursuivre son cursus.

Mais si vous êtes attentif, vous vous demanderez

« Une année d'étude, c'est 60 crédits, que deviennent les 15 crédits restants ? » Dans un monde idéal, l'étudiant les repasse et les réussit en seconde session. Mais parfois, il ne les réussit pas... ou ne les repasse même pas en 2^e session. Et donc, il reporte les crédits à son année suivante. Cela signifie qu'il devra composer un pro-

gramme de cours avec des crédits issus du bloc 1, du bloc 2... et peut-être même du bloc 3 !

4 Des blocs, pas des années

On ne parle plus des études supérieures en termes d'années, mais en termes de blocs. Trois blocs pour le bac, deux pour le master. À part lors de la toute première année d'étude, où une année = 60 crédits du premier bloc, une année académique est composée d'au moins 60 crédits (plus si on veut), qui peuvent parfois provenir de blocs différents : il n'est pas rare d'avoir un étudiant qui passe lors de la même session des examens de cours du 1^{er}, 2^e et 3^e blocs.

5 La passerelle

Il est possible de suivre des études supérieures dans une haute école, obtenir un diplôme de bachelier, puis de poursuivre son cursus dans l'enseignement universitaire.

L'étudiant diplômé bachelier d'une haute école se verra imposer un programme complémentaire de maximum 60 crédits. Ce sont les passerelles catégorie I. D'autres types de passerelles existent vers les masters universitaires... C'est la flexibilité voulue par le décret paysage.

6 10/20, un point c'est tout

Le jury prononce automatiquement la réussite et octroie les crédits pour tous les cours où l'étudiant a obtenu au minimum 10/20.

Les grades existent toujours, mais ils ne sont proclamés qu'en fin de cycle : 10/20 pour la réussite sans mention ; 12/20 pour la réussite avec satisfaction ; 14/20, distinction ; 16/20 grande distinction et 18/20 la plus grande distinction.

7 Réussi ou ajourné ?

Si tous les crédits du programme sont obtenus (minimum 10/20 dans tous les cours) : la réussite du programme annuel est automatique.

Si au moins 45 crédits du programme sont ob-

tenus : l'étudiant est admis à poursuivre son cursus. Il peut s'inscrire dans le bloc suivant et doit rattraper les crédits qui lui manquent, en

seconde session ou lors de l'année suivante (ou même encore plus tard, dans les faits).

Lors du 1^{er} bloc, si on obtient moins de 45 crédits, mais plus de 30 :

l'étudiant est ajourné. Il doit se réinscrire au 1^{er} bloc, mais peut compléter son programme, avec l'accord du jury universitaire, pour anticiper des cours des blocs suivants.